



HAL
open science

Les articles 'Oe/Economie' et leurs désignants dans l'Encyclopédie.

Christophe Salvat

► **To cite this version:**

Christophe Salvat. Les articles 'Oe/Economie' et leurs désignants dans l'Encyclopédie.. Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie, 2006, 40-41, pp.107-126. 10.4000/rde.352 . halshs-00218264

HAL Id: halshs-00218264

<https://shs.hal.science/halshs-00218264>

Submitted on 25 Jan 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Christophe Salvat, CNRS, Greqam

Introduction¹

Le regard de l'historien de la pensée économique sur l'*Encyclopédie* est, le plus souvent, attiré par les deux contributions séminales, que sont les articles FERMIERS et GRAINS de Quesnay, considéré comme l'un des principaux fondateurs de la discipline. Sa curiosité est également attisée par un événement linguistique majeur, l'usage jusque-là rarissime de la dénomination 'moderne' d'économie politique, en tant que désignant de ces deux articles. L'affaire semble claire, l'économie politique, en tant que discipline nouvelle, serait née dans l'*Encyclopédie*.

Marie-France Piguet, dans un article publié récemment², a cependant montré toute la complexité inhérente aux dénominations économiques dans l'*Encyclopédie*. Se concentrer sur le seul usage de *économie politique*, *a fortiori* dans deux articles seulement, est une démarche trop réductrice. S'interroger sur l'originalité de l'emploi de l'expression *économie politique*, et sur sa signification, exige d'interroger préalablement l'ensemble des syntagmes *œ/économie* et de ses composés : économie rustique, animale, domestique, politique.... Marie-France Piguet a ainsi pu mettre en évidence la rareté relative du syntagme 'économie politique' et de la grande polysémie du terme *œ/économie*. Notre étude s'inscrit directement dans la continuité de son article, et se propose plus spécifiquement d'identifier deux sémantiques de l'économie politique, articulées chacune autour d'un syntagme lexicalement identifié, l'économie domestique et l'économie rustique.

Nous nous proposons donc ici de revenir, dans un premier temps, sur la tradition lexicographique du terme *œ/économie* afin de mieux identifier la nouveauté de l'*Encyclopédie* en la matière, puis sur les emplois propres à cette dernière, les articles et les désignants *œ/économie*. Dans une seconde partie, nous envisagerons l'*économie publique* et/ou *politique* dans ses rapports à l'*économie domestique* et l'*économie rustique*. Nous montrerons ainsi que Rousseau défend une économie entendue comme mode d'administration d'une communauté, qu'elle soit familiale ou nationale, alors que Quesnay et Leroy la perçoivent davantage comme mode de production (agricole), au niveau individuel comme au niveau national. Bien qu'appartenant à des perspectives différentes, ces deux approches peuvent fortuitement se recouper et/ou s'opposer, par exemple sur la question des flux monétaires, de l'industrie agricole ou de la fiscalité, mais elles ne peuvent être considérées comme des théories économiques concurrentes.

¹ Nous tenons à remercier les organisateurs et les intervenants du colloque sur les désignants, ainsi que M.F. Piguet, P. Crépel et C. Théré pour leurs commentaires et leurs critiques de cet article.

² M.F. Piguet, « *Œconomie/Economie (politique)* dans le texte informatisé de l'*Encyclopédie* », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, n°31-32, Avril 2002, pp.123-137.

1. Lexicographie et encyclopédisme

a. Les sources de l'*Encyclopédie*

L'édition de 1690 du *Dictionnaire universel* de Furetière définit le substantif 'œconomie' comme suit :

ECONOMIE. Subst. Masc. [sic ?] Mesnagement prudent qu'on fait de son bien, ou de celui d'autrui. L'*œconomie* est la seconde partie de la Morale, qui enseigne à bien gouverner une famille, une Communauté. Ce prier entend bien l'*œconomie*. Quelquefois on couvre l'avarice du nom honneste d'*œconomie*.

ECONOMIE, signifie quelquefois, bel ordre & disposition des choses. C'est une chose admirable que l'*œconomie* & la disposition des parties du corps humain, & de voir comme chacune fait ses fonctions. On dit aussi l'*œconomie* d'un bastiment, en parlant du mesnagement de la place, & de la belle & commode disposition des appartements. On admire aussi l'*œconomie* des abeilles, & la belle maniere dont elles se gouvernent dans leur petite Republique³.

Sa forme adjectivée, *œconomique*, renvoie explicitement aux écrits apocryphes d'Aristote⁴. Cette définition servira de base aux entrées postérieures du dictionnaire de Trévoux et de l'*Encyclopédie*. On y retrouve les trois principaux sens du terme, à savoir l'administration (familiale) des biens, l'ordre d'un ensemble et le gouvernement d'une communauté. L'*oe/économie* désigne donc communément et indistinctement la conduite d'un ménage ou d'une société politique.

Le dictionnaire de Trévoux fut, ainsi que l'a montré Marie Leca-Tsiomis⁵, une source fondamentale pour l'*Encyclopédie*. Il développe et organise les différentes acceptions du terme supportées par des citations. L'article ECONOMIE comprend une définition générale et deux sous-entrées ECONOMIE. A l'intérieure de celles-ci sont insérées des variantes ou des locutions, qui sont, surtout dans l'édition 1771, indiquées par un petit pictogramme en forme de main. L'édition de 1752 définit, dans sa forme générale, l'économie comme la « conduite sage, [le] ménagement prudent qu'on fait de son bien ou de celui d'autrui.[...] L'économie est la seconde partie de la Morale, qui enseigne à bien gouverner une famille, une communauté»⁶. L'exemple type d'une bonne économie, celle du père de famille, est donné en référence à Bossuet. L'édition de 1771 sera plus explicite sur ce que doit être une bonne gestion familiale⁷. La locution ECONOMIE RUSTIQUE y sera également rattachée.

³ *Dictionnaire universel contenant tous les mots françois tant vieux que modernes, & les termes de toutes les sciences et des arts* [par A. Furetière], [1690], tome I, [np].

⁴ « OECONOMIQUE. Adj. Qui appartient à l'oeconomie. Aristote a écrit deux livres de l'*Oeconomique*. Les maximes *oeconomiques* changent selon les occasions», *Dictionnaire universel, op. cit.*, [1690, np].

⁵ M. Leca-Tsiomis, *Ecrire l'Encyclopédie. Diderot : de l'usage des dictionnaires à la grammaire philosophique*, Oxford : Voltaire Foundation, 1999.

⁶ *Dictionnaire universel françois et latin* [dit dictionnaire de Trévoux], 5^e ed., 1752, III, 494. Cette définition sera légèrement modifiée dans la sixième édition en « sage et prudent gouvernement d'une maison ; [la] règle qu'on apporte dans la conduite d'un ménage, dans la dépense d'une maison », *Trévoux*, 6^e ed., 1771, p.555.

⁷ « Dans cette acception, le mot d'*Economie* est relatif à l'usage qu'on fait de son bien : c'est une juste dispensation du bien que m'on a ; un emploi convenable de ses fonds, un moyen industrieux de les perpétuer, pour être toujours à portée de ne pas diminuer sa dépense, & même l'augmenter, en multipliant sans interruption le produit des sommes qu'on fait circuler avec honneur. Son grand art est de tirer parti de tout ce qui est entre ses

La première sous-entrée 'ECONOMIE' présente ensuite une première variation sémantique. Par extension, l'économie désigne également le « bon usage qu'on fait de son esprit, & de ses autres qualités : de la prudence à les bien placer, ou à les bien ménager. *Economia, prudens administratio* »⁸. Suivent ensuite les locutions ECONOMIE LEGALE⁹ et ECONOMIE EVANGELIQUE¹⁰. Le chevalier de Jaucourt reprendra à son compte, en les synthétisant, ces définitions dans ECONOMIE (*Critiq. sacrée.*)¹¹.

La sixième édition comprend également une seconde extension : l'économie « dans une signification plus étendue, se dit, au figuré, de l'ordre par lequel un corps politique subsiste principalement. Renverser toute l'économie d'un Etat »¹². Cette acception, absente dans l'édition de 1732, sera principalement celle que Rousseau désignera dans l'*Encyclopédie* par *Economie publique* ou *politique*. Dans l'édition de 1718 du *Dictionnaire de l'Académie françoise* (les termes d'économie ou d'œconomie sont absents de l'édition de 1694), l'œconomie désigne cependant déjà l'organisation du corps politique : « L'ordre, la règle qu'on apporte dans la conduite d'un ménage, dans la dépense d'une maison. [...] se dit figurément de l'ordre par lequel un corps politique subsiste principalement »¹³.

La seconde sous-entrée de l'article est essentiellement un dérivé métonymique de la précédente :

ECONOMIE, signifie quelquefois le bel ordre, & la juste disposition des choses. *Concinna series*. C'est une chose admirable que l'économie & la disposition des parties du corps humain, & de voir comme chacune fait régulièrement ses fonctions. On dit aussi l'économie d'un bâtiment, en parlant du ménagement de la place, & de la belle & commode disposition des appartemens. ☞ L'économie d'un tableau. *Economie* du dessein. Une belle économie. On admire aussi l'économie des abeilles, & la belle manière dont elles se gouvernent dans leur petite république. On dit aussi, par la même raison, l'économie d'un Etat.¹⁴

On y retrouve partiellement la rédaction de Furetière, notamment l'exemple des abeilles, ici étendu à l'Etat. Dans un premier temps, en 1752, Trévoux considère l'économie d'un corps politique en tant qu'ordre ou harmonie d'un ensemble, *Concinna series*, alors qu'en 1771, il l'associe à la *prudens administratio*. Nous pouvons légitimement y voir l'influence de l'article ECONOMIE de Rousseau. La notion d'économie animale, ajoutée en 1771, appartient sans ambiguïté à l'économie *Concinna series*.

mains, & de ne rien dissiper. Un prudent père de famille accroît ses biens par une prévoyante économie. », *Trévoux*, 6^e ed., 1771, p.555.

⁸ *Trévoux*, 5^e ed., 1752, III, 494.

⁹ « *Legalis*. C'est la manière dont Dieu jugea à propos de conduire son peuple, par le ministère de Moïse. Elle comprenoit non-seulement les loix politiques & cérémoniales, mais aussi la loi morale, entant qu'elle prononçoit malédiction contre tous ceux qui ne l'accompliroient pas parfaitement », *Trévoux*, 5^e ed., 1752, III, 495.

¹⁰ « *Evangelica*, se dit par opposition à l'économie légale, & renferme tout ce qui appartient à l'alliance de grace que Dieu a traitées avec les hommes par JESUS-CHRIST », *Trévoux*, 5^e ed., 1752, III, 495.

¹¹ « les Théologiens distinguent deux œconomies, l'ancienne & la nouvelle, ou, pour m'exprimer en d'autres termes, l'œconomie légale & l'œconomie évangélique; l'œconomie légale est celle du ministère de Moïse, qui comprend les loix politiques & cérémonielles du peuple juif; l'œconomie évangélique, c'est le ministère de Jesus Christ, sa vie & ses préceptes. », *OECONOMIE, Enc.*, XI, 360.

¹² *Trévoux*, 6^e ed., 1771, p.556.

¹³ *Dictionnaire de l'Académie françoise*, Paris, 1718, T.II., p.156.

¹⁴ *Trévoux*, 5^e ed., 1752, III, 495.

Si les 4^e et 5^e éditions (respectivement 1743 et 1752) du dictionnaire de Trévoux ont sans aucun doute été exploitées pour la rédaction des articles de l'*Encyclopédie*, il est donc également juste de noter que la 6^e édition du dictionnaire, publiée en 1771, s'est aussi beaucoup inspiré des avancées de l'*Encyclopédie*. On le note en tout cas pour l'article ECONOMIE. Les deux nouvelles locutions qui font leur apparition dans la 6^e édition, l'*économie rustique*¹⁵ et l'*économie animale*¹⁶ semblent, en effet, beaucoup devoir leur rédaction à celle de l'*Encyclopédie*, quoique l'hypothèse d'une troisième source ne soit théoriquement pas à exclure¹⁷.

b. Les articles 'ECONOMIE' et 'ŒCONOMIE' dans l'*Encyclopédie*

L'économie fait l'objet de deux entrées dans l'*Encyclopédie*, usant ainsi de la polygraphie du terme, pour compléter ou corriger dans le tome XI ce qui avait été publié, dix ans plus tôt, dans le tome V. La première entrée se compose du célèbre article ECONOMIE (*Morale et Politique*) de Rousseau, réédité en 1758 sous le titre *Discours sur l'économie politique*, et d'une sous-entrée ECONOMIE RUSTIQUE.

La seconde entrée du mot, à la lettre O, répond davantage au souhait exprimé par Diderot dans l'article ENCYCLOPÉDIE de mieux intégrer les termes de la langue usuelle¹⁸. Elle se décline en quatre parties, la définition générale, et trois sous-entrées, ŒCONOMIE (*Critiq. sacrée*) de Jaucourt, ŒCONOMIE ANIMALE (*Médec.*) de Ménéret de Chambaud, et ŒCONOMIE POLITIQUE (*Hist. Pol. Rel. ant. & mod.*) de 'feu Boulanger'. La définition générale renvoie aux entrées du tome V : « Œconomie, conduite sage et prudente que tient une personne en gouvernant son propre bien ou celui d'un autre. Il y a l'*œconomie politique*.

¹⁵ «C'est l'art de tirer le plus grand avantage possible des biens de la campagne », *Trévoux*, 6^e ed., 1771, p.555. L'entrée ECONOMIE RUSTIQUE de l'*Encyclopédie* débute ainsi : « l'art de connoître tous les objets utiles & lucratifs de la campagne, de se les procurer, de les conserver, & d'en tirer le plus grand avantage possible », ECONOMIE RUSTIQUE, *Enc.*, V, 349.

¹⁶ « Termes impropres, dont on se sert quelquefois pour désigner l'animal même. De-là ces façons de parler abusives, mouvemens, fonctions de l'économie animale. A parler exactement, cette dénomination ne regarde que le mécanisme, l'ordre, l'ensemble des fonctions & des mouvemens qui entretiennent la vie des animaux, dont l'exercice parfait constitue l'état de santé, dont le moindre dérangement est par lui-même maladie, & dont la cessation est la mort. C'est dans ce sens qu'on dit, mouvemens, lois de l'économie animale », *Trévoux*, 6^e ed., 1771, p.556. On trouve au début de l'article de Ménéret de Chambaud dans l'*Encyclopédie* le passage suivant : « quelques auteurs ont employé improprement le nom d'*oeconomie animale*, pour désigner l'animal lui même; c'est de cette idée que sont venues ces façons de parler abusives, *mouvemens, fonctions de l'oeconomie animale*; mais cette dénomination prise dans le sens le plus exact & le plus usité ne regarde que l'*ordre, le mécanisme, l'ensemble des fonctions & des mouvemens qui entretiennent la vie des animaux, dont l'exercice parfait, universel, fait avec constance, alacrité & facilité, constitue l'état le plus florissant de santé, dont le moindre dérangement est par lui-même maladie, & dont l'entière cessation est l'extrême diamétralement opposé à la vie, c'est-à-dire la mort*. L'usage, maître souverain de la diction, ayant consacré cette signification, a par-là même autorisé ces expressions usitées, *lois de l'oeconomie animale, phénomènes de l'oeconomie animale*, qui sans cela & suivant l'étymologie présenteroient un sens absurde, & seroient un pléonasme ridicule. », ŒCONOMIE ANIMALE, *Enc.*, XI, 360. La thèse défendue par Ménéret de Chambaud, ainsi que par Bordeu dans l'article CRISE, est celle du vitalisme auquel Diderot souscrita en partie. Voir D. Boury, « Théophile de Bordeu : source et personnage du *Rêve de D'Alembert* », *RDE*, 34, 2003, pp.11-24 ; C. Duflo, « Diderot et Ménéret de Chambaud », *RDE*, 34, 2003, pp.25-44 et R. Rey, *Naissance et développement du vitalisme en France*, Oxford : Voltaire Foundation, 2000.

¹⁷ L'édition de 1740 du *Dictionnaire de l'Académie* ne mentionne cependant ni d'*économie rustique* ni d'*économie animale*.

¹⁸ Voir à ce propos l'étude menée par M. Leca-Tsiomis, *Ecrire l'Encyclopédie. Diderot : de l'usage des dictionnaires à la grammaire philosophique*, Oxford : Voltaire Foundation, 1999.

Voyez ce mot à l'orthographe Economie. Il y a l'*œconomie rustique* ; c'est ce qui a rapport à toute la vie rustique »¹⁹. En réintégrant les deux sous-entrées du tome V, l'article **ŒCONOMIE** répond donc parfaitement à l'enjeu lexicographique de l'*Encyclopédie*.

L'article de Rousseau 'ECONOMIE ou **ŒCONOMIE** (*Morale & Politique*)' a souvent été abusivement désigné par ECONOMIE POLITIQUE²⁰, et ce à l'intérieur même de l'*Encyclopédie*²¹. En réalité, Rousseau n'emploie jamais l'expression d'*économie politique* dans cet article, mais celui d'*économie publique*, qu'il utilise à sept reprises. Une hésitation, cependant, au début de son article : « économie générale, ou politique »²², à laquelle Rousseau ne donnera pas suite. On doit en fait à Jacob Vernes, et à son édition de 1758 du *Discours sur l'économie politique*, la confusion entre l'article ECONOMIE et l'expression d'économie politique. Rousseau ne semble pas cependant avoir été associé au choix du titre²³. L'attribution abusive d'un article ECONOMIE POLITIQUE à Rousseau, par Diderot lui-même, n'est probablement pas étrangère à l'intitulé de l'article **ŒCONOMIE POLITIQUE** composé à partir des papiers de Boulanger.

L'article **ŒCONOMIE POLITIQUE** fut publié en 1765, soit six ans après la mort de son signataire posthume, Nicolas-Antoine Boulanger. Il n'y a cependant aucun doute sur son attribution. L'article est une refonte, composée de larges extraits, du manuscrit des *Recherches sur l'origine du despotisme oriental* qui sera également publié à titre posthume en 1761²⁴. L'intitulé n'est cependant pas de Boulanger qui n'utilise l'expression *œconomie politique* à aucun moment dans le *Despotisme oriental*, pas plus que ne l'est la définition qui lui est accolée :

« **ŒCONOMIE POLITIQUE** (*Hist. Pol. Rel. anc. & mod.*) c'est l'art & la science de maintenir les hommes en société, & de les y rendre heureux, objet sublime, le plus utile & le plus intéressant qu'il y ait pour le genre humain » (**ŒCONOMIE POLITIQUE**, XI, 366-67).

¹⁹ **ŒCONOMIE**, *Enc.*, XI, 359.

²⁰ De nombreux commentateurs de Rousseau ont, par le passé, opéré un raccourci malencontreux entre l'article *Economie* et le *Discours sur l'économie politique*. Anne Eyssidieux-Vaissermann, qui consacre pourtant son étude à l'article de Rousseau, le désigne systématiquement par ECONOMIE POLITIQUE : « Il y a en réalité dans l'*Encyclopédie* deux articles portant un titre presque identique : l'article de Rousseau : ECONOMIE POLITIQUE et l'article de Boulanger : **ŒCONOMIE POLITIQUE**, publié dans le t.IX [sic] en 1765 », A. Eyssidieux-Vaissermann, « Rousseau et la science de l'économie politique dans l'*Encyclopédie* », *Kairos*, n°18, *Ordre et production des savoirs dans l'Encyclopédie de Diderot et de d'Alembert*, 2001, p.50.

²¹ « L'auteur de l'article Économie politique de ce Dictionnaire est de même sentiment quant à la nature de l'impôt ; mais il ne veut pas qu'il soit payé par le marchand, & prétend qu'il doit l'être par l'acheteur. J'avoue que je ne vois dans cette différence que des chaînes ajoutées à la liberté des citoyens, & une contradiction de plus dans celui qui s'en dit le plus grand défenseur. Néron ne fit qu'ordonner l'inverse de ce que propose M. Rousseau, & parut, dit Tacite, avoir supprimé l'impôt. C'étoit celui de quatre pour cent, qu'on levoit sur le prix de la vente des esclaves. Tant il est vrai que la forme y fait quelque chose, & que celle du citoyen de Genève n'est pas la meilleure. », VINGTIÈME, *Enc.*, XVII, 868. L'entrée **ŒCONOMIE** signale également l'existence d'une 'œconomie politique' dont il est traité dans l'article de Rousseau.

²² **ECONOMIE**, *Enc.*, V, 337c.

²³ On doit à l'éditeur Jacob Vernes l'initiative de rééditer cet article sous le titre de *Discours sur l'économie politique* « avec l'accord de Rousseau, bien que cette édition ait été réalisée hors de son contrôle », B. Bernardi, Introduction, in J.-J. Rousseau, *Discours sur l'économie politique*, Paris : Vrin, Collection Textes & Commentaires, 2002, p.8.

²⁴ Il a été souvent dit que cette publication constituait une édition largement remaniée par le baron d'Holbach. Paul Sadrin a montré, en comparant les versions manuscrites et l'édition du baron d'Holbach, que ce n'était pas le cas. P. Sadrin, *Nicolas-Antoine Boulanger (1722-1759) ou avant nous le déluge*, Oxford : The Voltaire Foundation, 1986, p.45.

Cette définition fait écho à l'article SOCIETE dans lequel le principe général, ou l'*économie*, de toute société, est défini par le bonheur des hommes²⁵. Notons par ailleurs que le texte de l'*Encyclopédie* a substitué l'expression *œconomie publique* à celle d'*œconomie civile* employée par Boulanger dans le *Despotisme oriental*²⁶.

L'*œconomie politique* s'entend ici comme la règle, la constitution, des sociétés humaines. De fait, Boulanger traite des différents types de gouvernement, la république, le despotisme, la monarchie auxquels il ajoute la théocratie qu'il considère à la fois comme le fondement et la sources de tous les maux des régimes modernes. Bien qu'adoptant une démarche tout à fait opposée à celle de Rousseau²⁷, cet article complète ECONOMIE plus qu'il ne le critique. Le manuscrit du *Despotisme oriental* fut d'ailleurs très probablement rédigé à l'automne 1755²⁸. La véritable critique de l'article de Rousseau doit être dans recherchée dans l'article VINGTIEME²⁹.

c. *Œ/Economie rustique, domestique, animale et politique* : les désignants économiques

L'étude menée par Marie-France Piguet³⁰ lors d'un précédent colloque sur l'*Encyclopédie* montre que sur les 1004 occurrences répertoriées du syntagme *œ/économie*, 9 seulement concernent l'*œ/économie politique*, loin derrière l'*œ/économie animale* qui représente 40% des emplois (406). On doit rajouter à cela les formes tronquées du syntagme, 27 pour *œ/économie politique*, mais qui ne modifient pas la hiérarchie affichée pour les formes pleines. Les formes tronquées, du type *écon. polit.* ou *économie polit.*, sont les formes usuelles des désignants. On compte également dans l'*Encyclopédie* 9 occurrences de *économie générale*, 6 de *économie nationale*, 13 de *économie publique* dont 7 chez Rousseau³¹.

²⁵ « Toute l'économie de la société humaine est appuyée sur ce principe général et simple : je veux être heureux ; mais je vis avec des hommes qui, comme moi, veulent être heureux également chacun de leur côté : cherchons le moyen de procurer notre bonheur, en procurant le leur, ou du moins sans jamais y nuire », SOCIETE, *Enc.*, XV, 252c.

²⁶ « C'est sans doute à la suite de ces tems déplorable qui avoient réduit l'espèce humaine, renversé son séjour, & détruit sa subsistance, qu'ont dû être faits ces réglemens admirables, que nous trouvons chez les anciens peuples, sur l'agriculture, sur le travail & l'industrie, sur la population, sur l'éducation, & sur tout ce qui concerne l'œconomie civile et domestique » (*Despotisme oriental*, 1761, p.48) devient « C'est sans doute à la suite de tous les événemens malheureux qui ont autrefois ruiné l'espèce humaine, son séjour & sa subsistance, qu'ont dû être faits tous ces réglemens admirables, que nous retrouvons chez les peuples les plus anciens, sur l'agriculture, sur le travail, sur l'industrie, sur la population, sur l'éducation, & sur tout ce qui concerne l'œconomie publique et domestique. », *ECONOMIE POLITIQUE*, *Enc.*, XI, 367-368.

²⁷ Dans une lettre du 20 novembre 1755 Boulanger écrit à propos du *Despotisme oriental* : « les révolutions de la nature faisant la baze de mes principes, c'est la que j'ay toujours été chercher l'homme ; et vous verrés icy que pour raisonner sur les premieres sociétés je n'ay point été consulter l'homme sauvage, ni l'homme dans l'Etat de nature, animal ou corrompu, ni enfin l'homme métaphisique, mais l'homme échapé aux malheurs du monde ; j'ai été chercher un Etre reel, que j'ai étudié dans un Etat reel », P. Sadrin, *Nicolas-Antoine Boulanger, op. cit.*, p.238. On trouve un passage similaire dans *ECONOMIE POLITIQUE*, *Enc.*, XI, 367.

²⁸ P. Sadrin, *Nicolas-Antoine Boulanger, op. cit.*, pp.51-52.

²⁹ Voir à ce sujet, M. Minerbi, « L'économie politique des Anciens et celle des Modernes dans l'*Encyclopédie* », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, n°12, Avril 1992, pp.34-39.

³⁰ M.F. Piguet, « *Economie/Economie (politique)* dans le texte informatisé de l'*Encyclopédie* », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, n°31-32, Avril 2002, pp.123-137.

³¹ Je remercie Marie-France Piguet pour cette information.

L'expression *œ/économie politique* est donc très marginalement employée sur les 74000 articles que compte l'*Encyclopédie*. Mais, et il s'agit là de l'un des principaux résultats de cette étude, elle est essentiellement utilisée pour désigner un nom de domaine puisqu'on compte 10 entrées ou sous-entrées rapportées au domaine *œ/économie politique* (contre 219 pour *œ/économie rustique*, 33 pour *œ/économie domestique*, 27 pour *œ/économie animale* et 10 pour *œ/économie*). Cette caractéristique est également valable pour *œ/économie domestique*. Les expressions *œ/économie domestique* ou *politique* sont donc peu usitées dans le corps des articles, et davantage dans l'appareil encyclopédique des désignants et des renvois. L'usage et la diffusion du syntagme *économie politique* doivent donc être interrogés dans la perspective globale du projet éditorial de l'*Encyclopédie*.

Dix articles ont pour désignant *économie politique*. Il s'agit de FINANCES de Pesselier, INTERET, MENDIANT, RENTIER, SEL de Jaucourt, FERMIERS et GRAINS de Quesnay et VINGTIEME signé Boulanger mais en partie de Diderot³². A ceux-ci on peut rajouter deux petits articles à désignants composés, RASP-HUIS³³ (*Hist. mod. Economic politiq.*) et SPINHUYS³⁴ (*Hist. mod. Econom. politiq.*). FINANCES est lui-même désignant d'une cinquantaine d'articles. Les articles de Véron de Forbonnais ont pour la plupart tous été publiés dans les cinq premiers volumes de l'*Encyclopédie*, soit avant le premier emploi du désignant *économie politique* pour l'article FERMIERS de Quesnay. Ils sont néanmoins liés à différents niveaux aux articles 'économiques'. Les articles ECONOMIE RUSTIQUE et FERMIER (*économie rustique*), renvoient ainsi à CULTURE DES TERRES (*commerce politique*) qui renvoie lui-même à AGRICULTURE de Diderot et à GRAINS (*économie politique*) de Quesnay. L'article COMMERCE également de Forbonnais renvoie également à AGRICULTURE, qui renvoie lui-même à différents articles d'économie rustique (FEUILLE, FROMENT, SEMOIR) ainsi qu'à l'article GRAIN (sic).

On observe de la part des éditeurs de l'*Encyclopédie* une volonté de ne pas employer le seul syntagme d'*œconomie* (une dizaine d'occurrences sur trois cents) au profit des désignants composés *économie rustique* et *économie domestique*. L'article FORET de Leroy constitue l'une des rares exceptions³⁵. Les désignants *économie rustique*, parfois abrégés par *économie* (ex. FARINE, GRANGE) renvoient généralement à un ensemble de techniques productives de l'agriculture, parfois fondées sur les dernières recherches scientifiques, et non au savoir familial et ménager de l'*économie domestique*.

Les désignants *domestique* sont peu nombreux, une trentaine, et marquent le plus souvent des articles ménagers (CORBEILLE, CRUCHE, ETEIGNOIR, GOBELET, MOUCHOIR...).

³² J. Proust, *Diderot et l'Encyclopédie*, Paris : Albin Michel, 1995, pp.487-491.

³³ « RASP-HUIS, (*Hist. mod. Economie politiq.*) c'est ainsi que l'on nomme à Amsterdam, & dans d'autres villes de la province de Hollande, des maisons de correction, dans lesquelles on enferme les mauvais sujets, les vagabonds & gens sans aveu, qui ont commis des crimes pour lesquels les lois n'ont point décerné la peine de mort. On occupe les prisonniers à des travaux pénibles, au profit du gouvernement. A Amsterdam le principal de ces travaux consiste à raper des bois des Indes fort durs, pour servir dans les teintures ; c'est-là ce qui fait appeler ces sortes de maisons de force *rasp-huis*, ce qui signifie *maison où l'on rape* », RASP-HUIS, *Enc.*, XIII, 816a.

³⁴ « SPINHUYS, s.m. (*Hist. mod. Econom. politique*) ce mot est hollandais, & signifie *maison où l'on file* ; on donne ce nom en Hollande à des maisons de force établies dans presque toutes les villes, dans lesquelles on renferme les femmes de mauvaise vie, qui ont attiré l'attention de la police ; on les y occupe à filer & à différents autres travaux convenables à leur sexe ; on leur épargne point les corrections, lorsqu'elles manquent à remplir la tâche qui leur est imposée. Ces sortes de maisons sont ordinairement sous la direction de deux échevins, qui nomment un inspecteur & une inspectrice, qui leur rendent compte », SPINHUYS, *Enc.*, XV, 463a.

³⁵ Le désignant d'*économie rustique* n'a pas été retenu probablement en raison des considérations d'économie publique également développées dans l'article. Notons également dans celui-ci l'emploi de l'expression *économie forestière* comme subdivision de l'économie rustique.

L'économie domestique, dans l'emploi qui en est fait dans la désignation des articles, est –on le voit- assez lointaine de l'approche aristotélicienne de Rousseau. Les articles d'économie rustique, le plus souvent rédigés par Diderot, représentent les trois quarts des articles dits d'*économie* dans l'*Encyclopédie*. On en compte environ 220, dont AGNEAU, CHASSE, ENGRAIS, FERMIER, LABOUR, METAYER, SEMAILLE ou TROUPEAUX.

Il n'est évidemment pas possible, dans le cadre d'un simple article, d'étudier l'ensemble de ces articles. Une illusoire tentative de synthèse des articles ayant pour intitulé ou désignant des composés d'*œ/économie* ne parviendrait d'ailleurs pas à donner une représentation honnête de l'économie au milieu du dix-huitième siècle. Chacun sait, en effet, que la grande majorité des analyses – que l'on qualifierait aujourd'hui d'*économiques*- était alors pensée en terme de *commerce* et de *commerce politique*³⁶. En revanche, nous nous proposons ici de questionner la polysémie du syntagme *économie politique*, au sein d'un article ou en tant que désignant, dans ses relations à l'*économie rustique* et *domestique*. C'est au travers de ces articulations, croyons nous, que nous devons appréhender les contributions majeures de Quesnay et de Rousseau.

2. L'économie politique et ses doubles

a. De l'*économie rustique* à l'*économie politique* : les deux articles FERMIER(S)

Il existe deux articles FERMIER(S), l'un signé de Leroy et désigné par *économie rustique* (article au singulier), l'autre signé de Quesnay et désigné par *économie politique* (article au pluriel). Ce dernier occupe une place considérable pour les historiens de la pensée économique français qui trouvent là le premier écrit économique de l'un des fondateurs de leur discipline et l'une des toutes premières occurrences de sa dénomination. Dans le cadre de notre étude, il présente également une spécificité essentielle : il s'agit de la première utilisation du syntagme en tant que désignant. Pourquoi a-t-il été choisi pour cet article là ? L'expression *économie politique* semble peu courante à l'époque. Elle n'apparaît, à notre connaissance, dans aucun dictionnaire français avant l'*Encyclopédie* de Diderot et D'Alembert. Son origine n'est pas d'ailleurs clairement déterminée³⁷. Il n'est employé qu'une seule fois dans les cinq premiers volumes de l'*Encyclopédie*³⁸. A-t-on voulu faire référence par ce choix à l'article de Rousseau ? Cela semble peu probable³⁹.

³⁶ Voir, par exemple, P. Steiner, *La "science nouvelle" de l'économie politique*, Paris : P.U.F., 1998, ainsi que les actes du colloque *Commerce, population et société autour de Vincent de Gournay (1748-1758)*, Paris, 19-21 février 2004, à paraître prochainement aux éditions de l'INED.

³⁷ Tous les esprits se sont focalisés sur le *Traité d'économie politique* d'Antoine de Montchrétien publié en 1615. On sait aujourd'hui que les expressions d'économie publique ou politique lui sont bien antérieures. Jacques Lefèvre d'Étaples dans l'édition latine qu'il donne en 1506 des *Economiques*, alors attribuées à Aristote, intitule le livre II 'Economie publique' (*Oeconomiarum publicarum Aristotelis liber unus*). Louis Turquet de Mayerne est, dans l'état actuel des connaissances, le premier à utiliser 'économie politique' dans un écrit imprimé français, *La Monarchie aristodémocratique, ou le gouvernement composé et meslé des trois formes de légittimes républiques*, rédigé vers 1590 mais publié seulement en 1611. Voir, A. Béraud et G. Faccarello (eds), *Nouvelle histoire de la pensée économique*, Paris : Éditions La Découverte, tome 1, 1992, p.21.

³⁸ « Il y a dans l'oeconomie animale, comme dans l'oeconomie politique, un enchaînement de maux qui naissent d'un premier vice dans le principe, dont la force entraîne tout », DYSPEPSIE, *Enc.*, V, 177.

³⁹ Cette hypothèse aurait pu être défendue si FERMIERS avait été publié après le *Discours sur l'économie politique* de Rousseau, mais le volume VI de l'*Encyclopédie* parut en 1756. La confusion dont nous avons parlé précédemment n'avait donc pas lieu d'être.

Une seconde hypothèse, plus probante selon nous, consiste –dans le cas présent– à comprendre le désignant non comme une appartenance disciplinaire mais comme une distinction lexicographique. Autrement dit, *économie politique* aurait été choisi pour distinguer l'article FERMIERS de Quesnay de l'article précédent de Leroy logiquement désigné par *économie rustique*. Les deux articles sont complémentaires l'un de l'autre. Quesnay, qui ne cite généralement que ses propres articles, renvoie ainsi son lecteur à l'article de Leroy⁴⁰.

Dans l'article FERMIERS, Quesnay oppose le fermage au métayage. Il développe une représentation dualiste de l'agriculture associant mode d'exploitation et mode de production ; les terres cultivées par des fermiers le sont avec des chevaux alors que celles qui sont cultivées avec des métayers le sont avec des boeufs. A l'instar de Leroy, Quesnay veut se distinguer d'un certain nombre de savoirs ou de croyances populaires, « des idées vagues et imparfaites » de ceux qui commentent l'état de l'agriculture « sous un aspect général » alors qu'on « ne peut connaître ces objets que par un examen fort étendu et fort approfondi ». Le texte est ainsi parsemé de périphrases marquant la distanciation ainsi établie entre le savoir approfondi, 'scientifique' de l'auteur, et les représentations vulgaires et erronées du peuple⁴¹. Par opposition, le discours de Quesnay se présente comme rigoureux, analytique et démonstratif⁴². D'un point de vue *politique*, la petite exploitation agricole familiale traditionnelle, celle du métayage, celle de la quasi-autarcie, est à proscrire. La petite culture se fait donc au détriment de l'Etat.

L'*économie rustique*, comme l'*économie politique*, rompt avec les représentations communes ou traditionnelles du 'bon oe/économe', des principes d'oe/économie du bon père de famille, ou encore la *science économique* de Faignet de Villeneuve⁴³ : « Dans la maison on ne gagne qu'en épargnant, dans le champ une grande hardiesse à dépenser est souvent nécessaire pour gagner beaucoup. Il arrive très-souvent que les *fermieres* qui deviennent veuves, se ruinent, parce qu'elles conduisent toute la ferme par les principes qui ne conviennent qu'à la basse-cour »⁴⁴. La ferme, écrit encore Leroy à l'article éponyme, ne doit pas être confondue avec la 'maison rustique'⁴⁵.

⁴⁰ L'article FERME est également cité par Quesnay dans HOMMES, article non publié dans l'*Encyclopédie*, et sans désignant.

⁴¹ « on imagine que les travaux du pauvre cultivateur sont aussi avantageux que ceux du riche fermier », « Il s'en faut de peu qu'on ne croie que l'usage des chevaux et l'usage des bœufs ne soient également avantageux », « On croit vulgairement que les bœufs ont plus de force que les chevaux », « On croit vulgairement qu'il y a beaucoup plus de profit, par rapport à la dépense, à labourer avec des bœufs, qu'avec des chevaux », « On dit que les chevaux sont plus sujets aux accidents et aux maladies que les bœufs », « On a cru que la politique regardait l'indigence des habitants de la campagne, comme un aiguillon nécessaire pour les exciter au travail », « On a prétendu qu'il fallait restreindre la culture du blé », « Les habitants de la ville croient ingénument que ce sont les bras des paysans qui cultivent la terre »....

⁴² Il appuie son raisonnement sur des données quantitatives précises, le nombre de chevaux et de bœufs nécessaires par arpent cultivé, le prix des chevaux et des bœufs, le coût d'opportunité de leur achat, l'assolement pratiqué dans un cas comme dans l'autre, une analyse comparative de leurs besoins, de leur production...

⁴³ « Epargne, dans le sens le plus vulgaire, est une dépendance de l'économie ; c'est proprement le soin & l'habileté nécessaires pour éviter les dépenses superflues, & pour faire à peu de frais celles qui sont indispensables. Les réflexions que l'on va lire ici, auroient pû entrer au mot ECONOMIE, qui a un sens plus étendu, & qui embrasse tous les moyens légitimes, tous les soins nécessaires pour conserver et accroître un bien quelconque, & sur-tout pour le dispenser à propos. C'est en ce sens que l'on dit économie d'une famille, économie des abeilles, économie nationale » (EPARGNE, *Enc.*, V, 745a).

⁴⁴ FERMIER, *Enc.*, VI, 528.

⁴⁵ FERME, *Enc.*, VI, 511a.

L'économie rustique se présente explicitement dans les écrits de Leroy comme un savoir agronomique destiné à améliorer le rendement agricole. Celui-ci s'appuie parfois sur les autorités de scientifiques tels que Buffon ou Réaumur, par exemple à l'occasion du débat sur les baliveaux dans l'article FORET. Mais les fermiers, loin d'être d'ignares paysans, sont généralement les premiers théoriciens et praticiens de l'économie rustique :

« Il faut donc, lorsqu'on porte ses vûes sur les progrès de l'agriculture, voir beaucoup en détail & d'une manière suivie, la pratique des *fermiers* ; il faut souvent leur demander, plus souvent deviner les raisons qui les font agir. Quand on aura mis à cette étude le tems & l'attention nécessaires, on verra peut-être que la science de l'économie rustique est portée très-loin par les bons fermiers ; qu'elle n'en existe pas moins, parce qu'il y a beaucoup d'ignorans, mais qu'en général le courage & l'argent manquent plus que les lumières »⁴⁶.

Associer l'*économie rustique* avec le fermage comme le fait Leroy dans FERMIER constitue un rejet explicite des pratiques économes et peu rentables des petits exploitants. La connaissance de la nature implique, chez Leroy et Quesnay -comme chez Linné⁴⁷-, sa maîtrise. Dans l'article qui lui est consacré à la suite de celui de Rousseau, l'*économie rustique* est d'ailleurs définie comme

« l'art de connoître tous les objets utiles & lucratifs de la campagne, de se les procurer, de les conserver, & d'en tirer le plus grand avantage possible. Cette manière de s'enrichir est d'une étendue prodigieuse : c'est un tribut imposé sur tous les êtres de la nature ; les élémens même n'en sont pas exceptés. Ce seroit un ouvrage considérable que l'exposition seule des choses qui sont comprises dans l'*économie rustique*. Voici les principales. Celui qui vivra à la campagne, & qui voudra mettre son séjour à profit, connoîtra l'agriculture & le jardinage dans tous les détails ; il n'ignorera rien de ce qui concerne les bâtimens nécessaires pour lui, pour sa famille, pour ses domestiques, pour ses animaux, & pour ses différentes récoltes ; la chasse, la pêche, la fauconnerie, les haras, les eaux, les forêts, les différens travaux rustiques ; plusieurs manufactures, telles celles de la fayence, de la poterie, de la chaux, de la brique, du fer, &c. Quelle que soit l'opinion vulgaire sur la vie d'un homme qui se livre tout entier à ces objets, je n'en connois aucune, sans exception, qui soit plus conforme à la nature, à la santé, à l'étendue des connoissances utiles, à l'élévation de l'esprit, à la simplicité des mœurs, au goût des bonnes choses, à la vertu, au bien public, à l'honnêteté & au bon sens »⁴⁸.

L'article FROMENT (*économie rustique*) insiste également sur le fait que le froment « n'est point une production purement naturelle ; que l'existence de ce grain précieux n'est due qu'à la culture & à une longue suite de soins »⁴⁹. Les planches d'économie rustique illustrent bien cet aspect de la perfection que l'homme donne à la nature à travers les représentations des procédés de la conservation du grain⁵⁰, de 'l'art de faire éclore les poulets'⁵¹, ou du travail du coton, du tabac ou du sucre⁵².

⁴⁶ FERMIER, *Enc.*, VI, 528.

⁴⁷ *Principes de l'Economie, fondés sur la Science naturelle & sur la Physique*. Par M. Linnæus, Docteur en Médecine, de l'Académie des Sciences de Stokolm.

⁴⁸ ECONOMIE RUSTIQUE, *Enc.*, V, 349a.

⁴⁹ FROMENT, *Enc.*, VII, 334b.

⁵⁰ *Toutes les planches de l'Encyclopédie Diderot et D'Alembert*, Paris : EDDL, 2001, p.27.

⁵¹ *Idem*, pp.32-33.

⁵² *Idem*, pp.41-45.

L'*économie rustique* se présente donc dans l'*Encyclopédie* comme un mode de production intensive destinée à s'enrichir, à « tirer [de la nature] le plus grand avantage possible ». Par extension, l'*économie* de Quesnay peut être qualifiée de *politique* car elle applique les règles de la production agricole capitaliste à la société toute entière. L'une et l'autre se démarquent ouvertement de l'*économie domestique* incarnée par la petite exploitation familiale à vocation autarcique et peu exigeante en capitaux. Ceci constitue l'un des principaux points de rupture avec l'économie politique rousseausiste.

b. La référence ambiguë de l'*économie publique* à l'*économie domestique* : la *prudens administratio* de Rousseau

Le rapport du gouvernement de la famille au gouvernement de l'Etat est au centre de la problématique politique aux XVII^e et XVIII^e siècles⁵³. L'économique, ou gouvernement de la famille, représente un modèle de gouvernement politique. La scolastique semble notamment avoir largement contribué à établir une continuité théorique entre l'éthique, l'économique et la politique. Le père représente, en effet, l'autorité naturelle et religieuse par excellence⁵⁴. Il est légitime dans son activité productive car celle-ci est associée à sa mission de conservation et de perpétuation de l'espèce.

La littérature politique, dite des *Miroirs*, va –par extension– associer le statut du roi à celui du père, d'abord pour des questions religieuses⁵⁵, puis pour des questions économiques. Pour Montchrétien, le modèle paternel s'impose alors assez logiquement comme idéal politique⁵⁶. L'*Œconomique du Prince* de François La Mothe Le Vayer, publié en 1653, s'inscrit dans la même démarche, et établit une continuité entre ce que l'on appellera plus tard l'*économie domestique* et l'*économie politique*. Le rapport entre ces deux types de société, que sont la famille et la Cité, est donc fondamental dans l'appréhension de l'économie politique au dix-huitième siècle que ce soit chez Voltaire⁵⁷, Morellet⁵⁸, ou chez Rousseau. La position de ce dernier est cependant originale, et a parfois été un peu rapidement réduite à une rupture de la tradition paternaliste.

Dans son article, Rousseau ne se propose pas d'interroger le principe, ni les différentes formes de la société politique –comme c'est le cas dans l'article de Boulanger–, mais son

⁵³ M. Foucault, *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France. 1977-1978*, Paris : Seuil-Gallimard, pp.91-118.

⁵⁴ Sur le statut politique et religieux de la parenté au Moyen-âge, voir notamment J. Baschet, *La civilisation féodale. De l'an mil à la colonisation de l'Amérique*, Paris : Aubier, 2004, pp.426-459.

⁵⁵ G. Duby, *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, réédité in *Féodalité*, Paris : Quarto Gallimard, 1996, pp.472-477. J. Le Goff, *Saint Louis*, réédité in *Héros du Moyen Age, le Saint et le Roi*, Paris : Quarto Gallimard, 2004, pp.515-539.

⁵⁶ « Les vacations [professions] privées font la publique. La maison est premier que la Cité. La ville que la Province. La Province que le Royaume. Ainsi l'art politic dépend médiatement de l'oeconomie. Et comme il en tient beaucoup de conformité, il doit pareillement emprunter son exemple. Car le bon gouvernement domestic, à le bien prendre, est un patron et modèle du public ; soit que l'on regarde le droit commandement, soit la fidèle obéissance, liaison principale de l'un et de l'autre. » (p.52). Funck-Brentano republia en 1889 le *Traité* de Montchrétien avec une longue introduction intitulée « L'économie politique patronale ».

⁵⁷ Dans le *Dictionnaire philosophique*, Voltaire définit l'économie comme l'administration d'un bien. Celle-ci est commune au père de famille et au surintendant des finances. Il ne distingue donc pas les principes de l'économie domestique, qu'il associe également à l'économie rustique, et de l'économie publique.

⁵⁸ C. Salvat, « 'De la science de l'économie publique' de Morellet », in *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, 2003 : 10 pp.65-95.

administration. Comment une société formée peut-elle remplir de manière pérenne son objet ? L'économie, c'est-à-dire selon la définition de Trévoux « l'ordre par lequel un corps politique subsiste principalement », permet de répondre à la question. Elle se compose, chez Aristote comme chez Rousseau, de deux rapports, le rapport aux personnes et le rapport aux biens. En ce sens, l'économie est synonyme de gouvernement. L'économie est, écrit Rousseau, « le sage et légitime gouvernement de la maison »⁵⁹ s'inspirant probablement lui aussi de Trévoux (le « sage et prudent gouvernement de la famille », *prudens administratio*).

Le terme d'économie, poursuit Rousseau, « a été dans la suite étendu au gouvernement de la grande famille, qui est l'état. Pour distinguer ces deux acceptions, on l'appelle dans ce dernier cas, *économie générale*, ou *politique* ; et dans l'autre cas, *économie domestique*, ou *particulière* »⁶⁰. La substitution de la prudence par la légitimité du gouvernement est un point notable de la pensée de Rousseau. La dimension normative de l'économie se trouve toute entière concentrée dans la question politique de sa justice et de sa légitimité. C'est à ce niveau, nous semble-t-il, que l'on doit interroger le rapport de l'économie domestique à l'économie politique, autrement dit le statut du modèle de famille dans l'administration publique.

L'économie d'une famille s'assure spontanément par l'autorité naturelle exercée par le chef de famille, et l'intérêt commun qui unit les membres de la famille. En revanche, une société politique se caractérise par la convention et la divergence d'intérêt entre gouvernants et gouvernés. D'un côté la subsistance du corps constitue l'objectif commun des membres, de l'autre il se fait à leur détriment : « Le principal objet des travaux de toute la maison, est de conserver et d'accroître le patrimoine du pere, afin qu'il puisse un jour le partager entre ses enfans sans les appauvrir ; au lieu que la richesse du fisc n'est qu'un moyen, souvent fort mal entendu, pour maintenir les particuliers dans la paix et dans l'abondance »⁶¹. Enfin, la pérennité se pose à des niveaux très différents pour l'une ou l'autre, « la petite famille est destinée à s'éteindre, et à se résoudre un jour en plusieurs autres familles semblables ; mais la grande [est] faite pour durer toujours dans le même état »⁶². Le gouvernement de la famille est naturel, il s'appuie sur l'inégalité physique et morale du chef. Il est par nature légitime.

L'objet de la société politique doit donc d'être de retrouver, par l'artifice, l'autorité et la légitimité naturelles du père de famille. Mais, pour gouverner l'Etat comme une famille, il faut que la nation devienne elle-même une 'grande famille', qu'elle transcende l'artificialité du lien social par la vertu civile. Rousseau distingue une économie publique légitime, pensée à l'image de l'économie domestique, d'une économie publique trompeusement inspirée du modèle domestique, celle du paternalisme politique⁶³. L'idéal de l'économie politique

⁵⁹ ECONOMIE, *Enc.*, V, 337c.

⁶⁰ ECONOMIE, *Enc.*, V, 337c.

⁶¹ ECONOMIE, *Enc.*, V, 337d.

⁶² ECONOMIE, *Enc.*, V, 337d.

⁶³ De manière analogue, pour Boulanger, les lois civiles établies à l'image des lois domestiques ne permettent pas de répondre aux spécificités des sociétés politiques. Parce que les hommes ont fait de la coutume et de l'histoire une légitimité en soi, au détriment de la raison même, l'âge d'or s'est progressivement et insensiblement transformé en âge de plomb « A mesure que le séjour de l'homme s'est embelli, à mesure que les sociétés se sont multipliées, & qu'elles ont formé des villes & des états, le regne moral a dû nécessairement faire place au regne politique, & le tien & le mien ont dû paroître dans le monde, non d'abord d'homme à homme, mais de famille à famille & de société à société, parce qu'ils y sont devenus indispensables, & qu'ils font partie de cette même harmonie qui a dû rentrer parmi les nations renouvelées, comme elle est insensiblement rentrée dans la nature après le dernier chaos. Cet âge d'or a donc été un état de sainteté, un état surnaturel digne de notre envie, & qui a justement mérité tous les regrets de l'antiquité : cependant lorsque les législations postérieures en ont voulu

entretient donc un rapport ambivalent avec l'économie domestique avec laquelle elle avait d'abord été opposée⁶⁴.

La légitimité de l'économie publique ou politique est fondée sur la vertu, soit la conformité des volontés particulières à la volonté générale. Elle donne à l'autorité politique une force comparable à l'autorité naturelle du père qui jouit d'une obéissance totale au sein de la famille sans avoir recours à la contrainte ou à la menace. La vertu d'un peuple, autrement dit sa citoyenneté, peut être développée par deux moyens : l'éducation publique et le patriotisme. La *patrie* constitue le cadre de référence dans lequel une communauté d'individus, tous mus par leur seul intérêt particulier, peut atteindre l'idéal politique que représente l'intérêt général. En cela, elle se *substitue* à la famille.

Toute la question de la légitimité et de la pérennité de la société se réduit donc à celle-ci : comment former des citoyens ? L'éducation des enfants est abandonnée « aux lumières et aux préjugés des pères » alors qu'elle « importe à l'état encore plus qu'aux pères »⁶⁵. La mort du père interrompt de plus cette formation à un moment crucial de l'éducation civique, « l'état demeure, et la famille se dissout »⁶⁶. Rousseau propose donc de transférer cette fonction paternelle à l'Etat et de substituer l'éducation publique à l'éducation domestique. Ce faisant, il transfère l'autorité paternelle à l'autorité politique. Désormais, le père se fera obéir de ses enfants par l'intermédiaire de la loi :

« Que si l'autorité publique en prenant la place des pères, et se chargeant de cette importante fonction, acquiert leurs droits en remplissant leurs devoirs, ils ont d'autant moins sujet de s'en plaindre, qu'à cet égard ils ne font proprement que changer de nom, et qu'ils auront en commun, sous le nom de citoyens, la même autorité sur leurs enfants qu'ils exerçoient séparément sous le nom de *pères*, et n'en seront pas moins obéissants en parlant au nom de la loi, qu'ils l'étoient en parlant au nom de la nature »⁶⁷.

L'administration publique, la troisième règle de l'*économie publique*, peut alors légitimement s'inspirer de l'*économie domestique* : « Ainsi après avoir parlé de l'*économie générale* par rapport au gouvernement des personnes, il nous reste à la considérer par rapport à l'administration des biens »⁶⁸. L'économie publique a pour objet essentiel l'impôt et son mode de perception⁶⁹. Celle-ci est au cœur de la question économique, c'est-à-dire de la gestion prudente des revenus et des dépenses, mais également de la nature du contrat social. Le dilemme qui se pose à Rousseau est donc le suivant : comment un Etat peut-il subvenir à ses besoins sans atteindre à la propriété privée de ses membres ? Comment assurer le bon fonctionnement de l'Etat en taxant le moins possible et le plus justement possible ? Par « une

adopter les usages & les principes sans discernement, le bien s'est nécessairement changé en mal, & l'or en plomb », *ECONOMIE POLITIQUE, Enc.*, XI, 368.

⁶⁴ C. Salvat, « The Status of the Domestic Model in Rousseau's Political Economy », *European Society of the History of Economic Thought*, Stirling, June 2005.

⁶⁵ *ECONOMIE, Enc.*, V, 343d.

⁶⁶ *ECONOMIE, Enc.*, V, 343d.

⁶⁷ *ECONOMIE, Enc.*, V, 343d.

⁶⁸ *ECONOMIE, Enc.*, V, 344c.

⁶⁹ Il existe alors deux systèmes de perception alternatifs, la régie et la ferme défendues respectivement par Rousseau et Quesnay. Dans les articles 'Fermes du Roi' (*Finances*) et 'Financier' (*Politique*), Pesselier critique sévèrement Montesquieu pour ses attaques contre la ferme et les financiers. Il reprend, dans ce premier article, un à un les huit principes du philosophe bordelais défendant la régie, dont le premier : « La régie est l'administration d'un bon père de famille, qui leve lui-même avec économie & ordre ses revenus » (*FERMES, Enc.*, VI, 513). Un contributeur inconnu lui répondra dans l'article SUBSIDES.

juste et sage *économie* »⁷⁰. La nation, devenue ‘grande famille’ doit être gérée comme telle, c’est-à-dire avec économie, en bon père de famille :

« De cette règle découle la plus importante maxime de l’administration des finances, qui est de travailler avec beaucoup plus de soin à prévenir les besoins, qu’à augmenter les revenus [...]. Je crois que de cette grande maxime bien établie, découloient les prodiges des gouvernements anciens, qui faisoient plus avec leur parcimonie, que les nôtres avec tous leurs trésors ; et c’est peut-être de-là qu’est dérivée l’acception vulgaire du mot *économie*, qui s’entend plutôt du sage ménage de ce qu’on a, que des moyens d’acquérir ce qu’on a pas »⁷¹.

Rousseau fait de l’*économie domestique*, au sens restreint du terme, *i.e.* la gestion du patrimoine familial, le modèle de l’administration politique. La nation peut ainsi, comme la famille, se réunir autour d’un patrimoine commun. Idéalement, l’Etat devrait tirer ses revenus d’un domaine foncier public dont la gestion constitue aux yeux de Rousseau « le vrai système économique »⁷². L’économie, ici entendue dans son acception moderne, est donc l’un des vecteurs du gouvernement légitime. En faisant de l’administration domestique un principe politique, l’économie, entendue comme *prudens administratio*, contribue à la citoyenneté de ses membres et à l’autorité de la loi. Le système commercial, fondé sur une division poussée du travail, une circulation accrue des marchandises et de la monnaie, est en grande partie responsable, selon Rousseau, de la perversion des mœurs (vanité, amour-propre) et de la décadence des civilisations occidentales. La société politique se réunit autour de la loi, alors qu’elle se déchire autour des richesses⁷³.

Conclusion

Pourquoi aller au-delà de sa discipline pour mieux en faire l’histoire ? Nous avons débuté cet article par une étude lexicographique, nous l’achevons par une comparaison entre Quesnay et Rousseau. En quoi ce détour a-t-il été nécessaire ? Il l’a été, croyons nous, au moins à deux niveaux.

Tout d’abord, les contributions de Quesnay et Rousseau étaient, par nature, lexicographiques. L’une et l’autre ont participé, à des niveaux différents, à la diffusion du syntagme *économie politique* dans le langage usuel. En apprécier la valeur imposait une comparaison avec les dictionnaires utilisés à l’époque. L’une et l’autre appartiennent, de plus, à une structure encyclopédique élaborée composée d’articles, de sous-entrées, de désignants et de renvois. Le niveau de l’une et de l’autre, au sein du système encyclopédique, doit alors être clairement

⁷⁰ « si les contributions sont volontaires, elles ne produisent rien ; si elles sont forcées, elles sont illégitimes ; et c’est dans cette cruelle alternative de laisser périr l’état ou d’attaquer le droit sacré de propriété, qui en est le soutien, que consiste la difficulté d’une juste et sage économie », *ECONOMIE, Enc.*, V, 344d.

⁷¹ *ECONOMIE, Enc.*, V, 345a.

⁷² *ECONOMIE, Enc.*, V, 346c.

⁷³ « La puissance civile s’exerce de deux manières : l’une légitime par l’autorité, l’autre abusive par les richesses. Partout où les richesses dominent, la puissance et l’autorité sont ordinairement séparées, parce que les moyens d’acquérir la richesse et les moyens de parvenir à l’autorité n’étant pas les mêmes sont rarement employés par les mêmes gens. Alors que la puissance apparente est dans les mains des magistrats et la puissance réelle est dans celle des riches. Dans un tel gouvernement tout marche au gré des passions des hommes, rien ne tend au but de l’institution » J.-J. Rousseau, *Projet de Constitution pour la Corse, Œuvres Complètes*, Paris : Gallimard, 1964, III, 939.

identifié. Paradoxalement, il apparaît que ni Quesnay ni Rousseau n'ont explicitement choisi *économie politique* pour désigner leur écrit. Elle leur a été fortuitement accolée, dans un cas par confusion avec la réédition de l'article sous forme de brochure, dans l'autre au moyen du désignant.

Il était ensuite nécessaire de rétablir l'articulation entre les différentes branches de l'*économie*, notamment l'*économie rustique* et l'*économie domestique* toutes deux reconnues dans le système encyclopédique, et la nouvelle *économie politique*. La généalogie de l'économie politique ou des économies politiques, entendues comme champs du savoir, ne peut, en effet, surgir du néant. Il n'y a, au milieu du dix-huitième siècle, aucune identification commune d'une branche du savoir dénommée *économie politique*. Rousseau et Quesnay ont contribué à donner un contenu à cette désignation, qui avait jusqu'alors autant de significations différentes que l'*économie* en avait elle-même. Mais leurs perspectives sont très différentes. Alors que Rousseau propose une réflexion sur le modèle *domestique* du gouvernement, i.e. de l'*économie*, politique, Quesnay envisage les effets d'une *économie rustique* à l'échelle nationale. L'un et l'autre se positionnent à des niveaux sémantiques totalement différents. Seule cette expression, qu'ils ne revendiquent pas, mais que l'histoire leur a attribuée, semble les réunir ici. Cependant, une position théorique les réunit effectivement, ou plus exactement les rapproche en les opposant indirectement : l'articulation interne entre l'*économie domestique*, au sens rousseauiste du terme, et l'*économie rustique*. Le modèle offert par l'*économie domestique* aristotélicienne, caractérisée par une production d'autosuffisance, un faible niveau d'échange et une utilisation raisonnée de la monnaie, s'oppose, en effet, presque frontalement à celui de l'*économie rustique* sur lequel s'appuie Quesnay et qu'on appellera par la suite, et de manière définitive, l'*économie politique*.